

DEPARTEMENT DE L'YONNE

**Communauté de
Communes du Jovinien**



EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Conseil Communautaire

Séance du 02 Octobre 2009

**CONVOCATIONS ADRESSEES A CHAQUE CONSEILLER LE 25 SEPTEMBRE 2009
COMPTE RENDU DE SEANCE AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE DE JOIGNY LE 12
OCTOBRE 2009
NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 26**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le deux octobre deux mille neuf à vingt heures dans les salons de l'Hôtel de Ville de Joigny sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Monsieur Ronan LAURENS, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Nicolas SORET, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Madame Manuelle MOINE, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

**Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, représenté par Monsieur Alain GREMET,
Madame Françoise RAISON, représentée par Madame Raymonde ALLOUIS,
Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, représentée par Monsieur Yann CHANDIVERT.**

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : Détermination du nombre de postes de vice-présidents. (N°44)

Conseil communautaire du 02 octobre 2009

N°44/2009

OBJET : Détermination du nombre de postes de vice-présidents.

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que l'organe délibérant de la Communauté de Communes détermine le nombre de postes de vice-présidents, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif du Conseil Communautaire,

CONSIDERANT l'absence de disposition plus précise dans les statuts,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité.**

FIXE à six le nombre de vice-présidents.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

